

Le niveau de vie des ménages agricoles favorisé par la proximité des centres urbains et par le niveau de formation

En 2020, les personnes vivant au sein d'un ménage agricole ont un niveau de vie moyen inférieur à l'ensemble des habitants d'Occitanie. Derrière ce constat se cachent des situations extrêmement variées en fonction de la composition du ménage et des caractéristiques des exploitations agricoles.

Ainsi, les ménages au sein desquels au moins un pourvoyeur de ressources n'est pas exploitant agricole ont un meilleur niveau de vie que les ménages exclusivement agricoles, toute chose mesurée égale par ailleurs.

Les spécialisations agricoles corrélées aux plus hauts revenus moyens du foyer fiscal sont les grandes cultures, la viticulture, les cultures fruitières et autres cultures permanentes. A l'inverse, les éleveurs ont un niveau de vie moyen plus bas. Avec l'orientation maraîchage, les ménages ont une probabilité plus importante de vivre en dessous du seuil de pauvreté.

La dimension économique de l'exploitation est associée à un accroissement du niveau de vie du ménage, tout comme le niveau d'études de l'exploitant agricole. Les ménages vivant à proximité des centres urbains ont un niveau de vie plus proche de l'ensemble des ménages que ceux vivant en zone rurale.

Les ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur

En Occitanie, 136 000 personnes vivent dans l'un des 49 000 ménages dont au moins un membre dirige une exploitation agricole professionnelle (**définitions**). Ces ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à l'ensemble des ménages vivant dans la région. En 2020, la moitié d'entre eux disposent de moins de 19 800 € par an et par unité de consommation (**Figure 1**), tandis que le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages occitans s'élève à 21 100 €. Cet écart masque des inégalités plus marquées pour les ménages agricoles que dans l'ensemble de la population.

En effet, les ménages agricoles ayant le niveau de vie le plus élevé sont aussi aisés que l'ensemble de la population, puisqu'un quart d'entre eux ont un niveau de vie supérieur à 27 600 € contre 28 000 € dans l'ensemble des ménages. Les 10 % de

Un quart des personnes vivant en ménage agricole sont pauvres

Figure 1 : Niveau de vie des ménages agricoles d'Occitanie en 2020

	Ménages agricoles professionnels	Ensemble des ménages
Nombre de personnes	136 310	5 732 924
Niveau de vie moyen	22 718	23 307
Niveau de vie - 1er décile	8 609	11 014
Niveau de vie - 1er quartile	13 469	15 294
Niveau de vie médian	19 783	21 055
Niveau de vie - 3ème quartile	27 617	28 014
Niveau de vie - 9ème décile	38 300	36 519
Part des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté	23 %	17 %

Champ : ménages fiscaux vivant en Occitanie Sources : Agreste - Recensements Agricoles (RA)
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

ménages agricoles les plus aisés ont même un niveau de vie supérieur à 38 300 €, soit 1 800 € de plus que le neuvième décile de l'ensemble des ménages.

En revanche, les exploitants agricoles les plus modestes sont dans une situation plus précaire que le reste de la population. Les 10 % de ménages agricoles les plus pauvres vivent avec moins de 8 600 € par unité de consommation, contre 11 000 € pour les 10 % de ménages occitans les plus modestes. L'écart entre les ménages les plus pauvres et les plus aisés est ainsi supérieur chez les exploitants agricoles.

Le taux de pauvreté des personnes vivant en ménage agricole atteint 23 % contre 17 % pour l'ensemble des habitants d'Occitanie. Des disparités territoriales importantes sont toutefois observées.

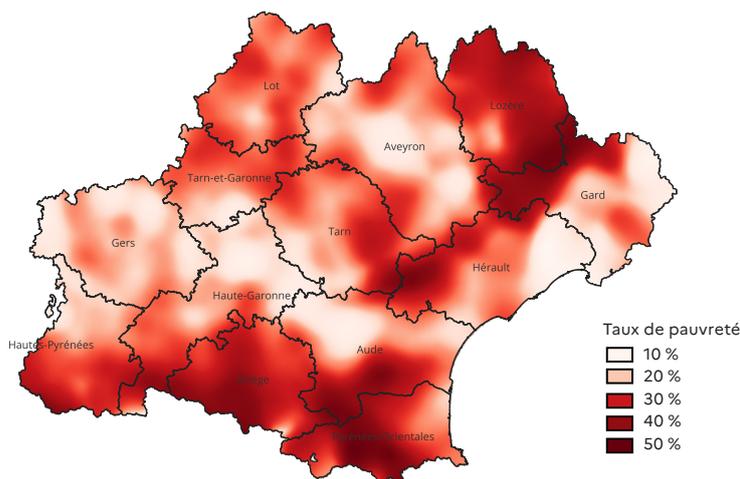
Les ménages agricoles vivent mieux autour des grandes agglomérations

Le taux de pauvreté est inférieur à 15% autour des grandes villes (Carte 1). Il est en revanche particulièrement élevé dans les Cévennes et dans les Pyrénées catalanes. Les zones d'emploi dans lesquelles la part des ménages agricoles ayant un pourvoyeur de ressources non exploitant est la plus élevée sont également celles où le revenu médian est le plus élevé (Figure 2). A l'exception d'Arles et Bagnols-sur-Cèze, ce sont les zones les plus densément peuplées.

A l'inverse, les zones d'emploi rurales présentent des taux de pauvreté plus élevés, avec une part plus importante de ménages exclusivement agricoles et un revenu médian plus faible.

A l'exception de Nîmes et Albi, le taux de pauvreté des ménages agricoles vivant à proximité des dix plus grandes villes de la région est inférieur ou égal à celui de l'ensemble des ménages vivant dans la même zone (Carte 2). Le long du littoral méditerranéen, à proximité de la vallée du Rhône ou du département des Landes, le taux de pauvreté des agriculteurs est proche de celui de l'ensemble de la population. Dans le reste de la région, il est plus élevé, notamment

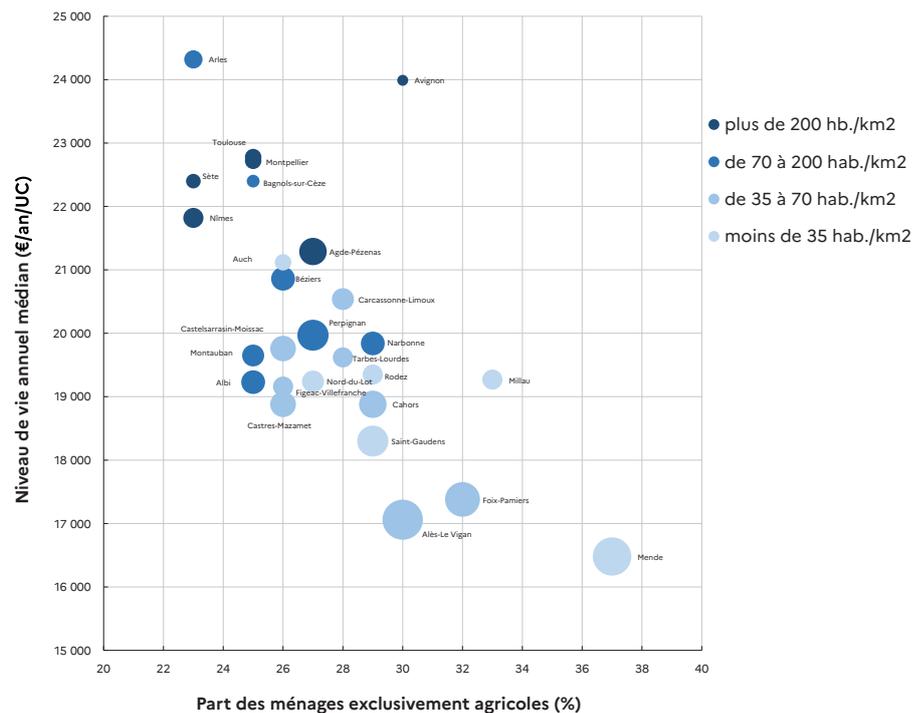
Carte 1 : Taux de pauvreté des personnes vivant en ménage agricole



Sources : Agreste - Recensement Agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020 ; Insee, recensements de la population ; IGN AdminExpress
Note : les données de la carte lissée ne sont pas diffusables

Les ménages agricoles vivent mieux dans les zones d'emploi les plus peuplées

Figure 2 : Répartition des zones d'emploi selon la part de ménages exclusivement agricoles, le revenu médian, la densité de population et le taux de pauvreté des personnes vivant au sein d'un ménage agricoles



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles vivant en Occitanie, dont le revenu est positif ou nul en 2020
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020 ; Insee, recensements de la population
Note : la taille des ronds représente le taux de pauvreté des personnes vivant en ménage agricole (échelle non linéaire)

dans les Pyrénées, les Cévennes et le Massif Central.

Le niveau de vie moyen des ménages agricoles est plus élevé autour des grandes villes que dans les zones rurales ou les villes de taille moyenne (Carte 3). Les ménages agricoles ont un niveau de vie supérieur à l'ensemble de la population dans les

grandes agglomérations (Carte 4). C'est également le cas sur la côte méditerranéenne. Dans le reste de la région, le niveau de vie moyen des agriculteurs est sensiblement plus bas que celui de l'ensemble des ménages, en particulier dans les Pyrénées et le Massif central.

Les exploitants dont le conjoint n'est pas agriculteur ont un niveau de vie plus élevé

On constate d'importantes disparités dans le niveau de vie des ménages agricoles en fonction de l'endroit où ils habitent, du nombre de personnes qui y vivent, de la taille des exploitations qu'ils gèrent, de l'orientation de leur production agricole ou encore du niveau de formation de l'exploitant agricole. A l'aide d'une régression linéaire multiple (**méthodologie**), il est possible de mesurer le lien entre les différentes caractéristiques des ménages agricoles et leur niveau de vie.

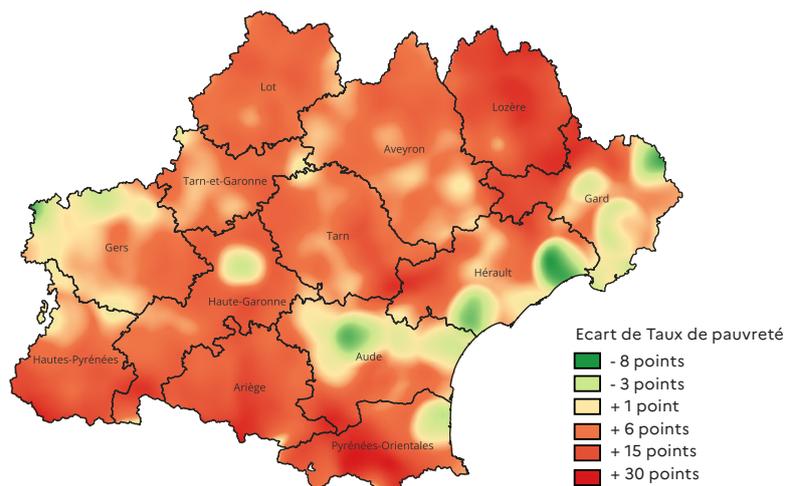
Indépendamment des caractéristiques des exploitations agricoles qu'ils dirigent, le niveau de vie des ménages est très fortement lié à leur composition. Par rapport aux ménages composés d'au moins deux exploitants agricoles, les ménages dont au moins l'un des pourvoyeurs des ressources n'est pas exploitant ont un niveau de vie supérieur de 3 400 € (**Figure 3**), tandis que les agriculteurs pourvoyant seul aux ressources du ménage ont un niveau de vie inférieur de 2 400 €. Le niveau de vie décroît avec l'augmentation du nombre de personnes à charge du ménage.

Le niveau de vie du ménage est également lié au niveau d'études atteint par les exploitants agricoles. Les ménages dont l'un des exploitants a un diplôme niveau bac+5 ont un niveau de vie supérieur de 3 900 € en moyenne par rapport aux ménages ayant les mêmes caractéristiques mais dont l'exploitant ayant effectué le plus d'études aurait atteint le niveau bac+2. Les ménages dont les exploitants n'auraient que le baccalauréat ou moins ont un niveau de vie inférieur. Enfin, le fait de percevoir une pension de retraite est associé à une hausse moyenne du niveau de vie de 1 300 €.

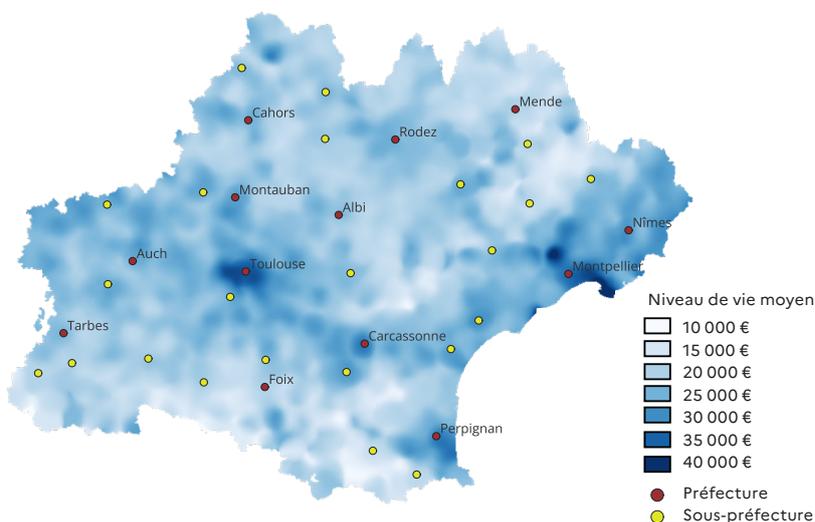
Les agriculteurs les mieux formés sont moins souvent en situation de pauvreté monétaire.

Pour les ménages agricoles, le risque de vivre en dessous du seuil de pauvreté est fortement lié au profil des pourvoyeurs de ressources. Les ménages mixtes, c'est-à-dire ceux dont au moins l'un des membres n'est pas exploitant agricole, sont beaucoup moins touchés que les ménages composés de plusieurs

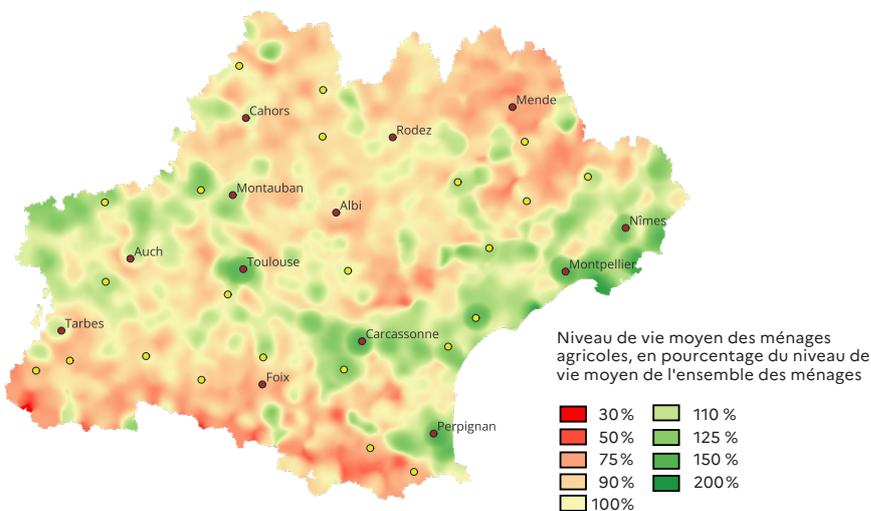
Carte 2 : Ecart du taux de pauvreté entre les ménages agricoles et l'ensemble des ménages



Carte 3 : Niveau de vie moyen des ménages agricoles



Carte 4 : Ecart de niveau de vie moyen entre les ménages agricoles et l'ensemble des ménages



Sources : Agreste - Recensement Agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020 ; Insee, recensements de la population ; IGN AdminExpress
Note : les données de la carte lissée ne sont pas diffusables

actifs exclusivement agriculteurs (Figure 4). En revanche, les ménages où l'exploitant agricole est seul actif sont beaucoup plus fortement exposés au risque de pauvreté monétaire.

L'exposition à la pauvreté décroît avec le niveau d'études, les agriculteurs fortement diplômés étant moins sujets au risque que ceux n'ayant pas dépassé le niveau du baccalauréat. Le risque de vivre en-dessous du seuil de pauvreté augmente avec le nombre de personnes à charge du ménage. A caractéristiques égales, les ménages percevant une pension de retraite sont davantage préservés de ce risque.

Les plus grandes exploitations génèrent davantage de revenu

Les ménages dont les exploitations agricoles ont une production brute standard comprise entre 25 000 et 100 000 € sont les plus modestes, toute chose mesurée égale par ailleurs. Ceux dont la PBS est supérieure à 250 000 € ont un meilleur niveau de vie, supérieur de 8 700 € à ceux gérant des petites exploitations. Le fait de gérer des exploitations de taille moyenne (100 000 à 250 000 € de PBS) a une influence plus limitée sur le niveau de vie des ménages, avec un écart moyen de 1 800 €. La différence entre les ménages gérant des petites exploitations et ceux gérant des micro-exploitations n'est pas significatif.

Les cultivateurs et les viticulteurs sont plus aisés financièrement

L'orientation technico-économique des exploitations gérées par le ménage a une influence sur son niveau de vie. Par rapport aux ménages dont les exploitations produisent majoritairement des grandes cultures, les exploitants spécialisés en cultures fruitières ou autres cultures permanentes ont un meilleur niveau de vie, d'environ 1 800 €, ce qui représente un écart de 9 % par rapport au niveau de vie médian des ménages agricoles. A l'exception des viticulteurs, pour lesquels la différence avec le niveau de vie des exploitants en grandes cultures n'est pas significative, l'ensemble des autres spécialisations est associé à un niveau de vie inférieur.

Les ménages mixtes sont plus aisés

Figure 3 : Déterminants du niveau de vie des ménages agricoles en Occitanie

Variable	Effet estimé	p-value	Intervalle de confiance
Constante	19005	0,00	[18146;19865]
Dimension économique			
Micro	521	0,00	[168;874]
Petite	Réf.		
Moyenne	1 673	0,00	[1331;2015]
Grande	7 285	0,00	[6709;7860]
Orientation technico-économique			
Grandes cultures	Réf.		
Viticulture	300	0,38	[-375;975]
Maraîchage ou horticulture	- 1 541	0,00	[-2503;-580]
Fruits ou autres cultures permanentes	1 086	0,02	[197;1975]
Bovins lait	- 5 135	0,00	[-5735;-4535]
Bovins élevage et viande	- 3 111	0,00	[-3578;-2643]
Bovine lait, élevage et viande combinés	- 5 414	0,00	[-6153;-4674]
Ovins, caprins, autres herbivores	- 3 754	0,00	[-4258;-3250]
Porcins, volailles	- 3 178	0,00	[-3977;-2379]
Polyculture, polyélevage	- 3 233	0,00	[-3759;-2706]
Présence d'une autre entité juridique dans le prolongement de l'exploitation			
Pratique de l'agriculture biologique	956	0,00	[534;1379]
Présence d'au moins une production sous SIQO	85	0,62	[-256;427]
Présence d'un atelier de transformation sur l'exploitation	489	0,06	[-29;1006]
Commercialisation d'au moins une production en circuit court	- 2 016	0,00	[-2470;-1562]
Externalisation de la gestion courante de l'exploitation	11 792	0,00	[9531;14052]
Externalisation de travaux	1 984	0,00	[1679;2290]
Nombre de personnes à charge	- 2 356	0,00	[-2507;-2206]
Pourvoyeurs de ressources			
Plusieurs, tous exploitants agricoles	Réf.		
Au moins un n'est pas exploitant agricole	3 430	0,00	[2931;3929]
Exploitant agricole seul	- 2 448	0,00	[-3040;-1856]
Département de résidence			
Ariège	140	0,75	[-720;1001]
Aude	818	0,04	[19;1617]
Aveyron	1 187	0,00	[532;1841]
Gard	2 586	0,00	[1772;3401]
Haute-Garonne	2 597	0,00	[1860;3334]
Gers	931	0,01	[252;1610]
Hérault	2 270	0,00	[1431;3109]
Lot	178	0,62	[-524;881]
Lozère	- 378	0,32	[-1119;363]
Hautes-Pyrénées	986	0,00	[312;1660]
Pyrénées-Orientales	1 514	0,00	[506;2522]
Tarn	- 322	0,34	[-979;335]
Tarn-et-Garonne	Réf.		
Niveau de formation le plus haut atteint par le ou les exploitants agricoles			
Brevet des collèges	- 1 850	0,00	[-2333;-1367]
Baccalauréat	- 1 571	0,00	[-1890;-1252]
Bac+2	Réf.		
Bac+5	3 937	0,00	[3560;4313]
Perception d'une pension de retraite	1 344	0,00	[1016;1671]

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles vivant en Occitanie, dont le revenu est positif ou nul en 2020
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

Certaines pratiques sont associées à une hausse du niveau de vie, sans qu'on puisse établir de lien de causalité. En particulier, les exploitants qui confient la gestion courante à un prestataire ont un niveau de vie en moyenne supérieur de 14 300 € par rapport aux autres, toujours à caractéristiques équivalentes. L'externalisation de travaux, l'agriculture biologique ou encore la présence d'une autre entité juridique dans le prolongement de l'exploitation sont également associées à une hausse du niveau de vie. En revanche, la commercialisation en circuit court est associée à une baisse du niveau de vie du ménage.

Les chefs de petites exploitations sont les plus soumis au risque de pauvreté

Les caractéristiques des exploitations ayant une influence sur le niveau de vie des ménages agricoles sont également en lien avec le risque d'être en situation de pauvreté monétaire. Ainsi, à l'exception des viticulteurs et des cultivateurs de fruits et autres cultures permanentes, les ménages agricoles ont une probabilité de vivre en dessous du seuil de pauvreté supérieure aux exploitants de grandes cultures (Figure 5). Les ménages gérant des petites exploitations ont également plus de chance de vivre sous le seuil de pauvreté.

Les exploitants ayant des productions biologiques ou sous SIQO sont moins souvent en situation de pauvreté monétaire, tout comme ceux externalisant certains travaux ou déléguant la gestion courante à un prestataire. En revanche, la commercialisation de produits en circuits courts est associée à un risque accru de vivre en dessous du seuil de pauvreté.

Les exploitants agricoles les plus aisés tirent la majeure partie de leur revenu de l'exploitation de leur patrimoine

Les 500 ménages agricoles les plus aisés d'Occitanie disposent en 2020 d'un niveau de vie supérieur à 85 000 € par unité de consommation. La majorité d'entre eux sont des viticulteurs ou des exploitants de grandes cultures. Deux tiers de leur revenu disponible moyen provient des revenus du

Les exploitants avec un haut niveau d'études sont moins souvent en situation de pauvreté

Figure 4 : Rapport de cotes du risque relatif d'être en situation de pauvreté monétaire

Type de ménage	Rapport de cotes
Ménage agricole	Réf.
Ménage mixte	0,4
Personne seule	1,6
Département de résidence	Rapport de cotes
Aveyron	0,8
Haute-Garonne	0,8
Lozère	1,1
Hautes-Pyrénées	0,8
Pyrénées-Orientales	1,2
Tarn-et-Garonne	Réf.
Autre	n.s.
Niveau d'études atteint	Rapport de cotes
Brevet des collèges ou moins	1,4
Baccalauréat	1,2
Bac+2	Réf.
Bac+5	0,7
Perception d'une pension de retraite	Rapport de cotes
Non	Réf.
Oui	0,6
Nombre de personnes	Rapport de cotes
Personne supplémentaire	1,2

Les maraîchers et les horticulteurs ont plus de probabilité d'être en situation de pauvreté monétaire

Figure 5 : Rapport de cotes du risque relatif d'être en situation de pauvreté monétaire

Dimension économique	Rapport de cotes
Micro	0,8
Petite	Réf.
Moyenne	0,7
Grande	0,4
Orientation technico-économique	Rapport de cotes
Grandes cultures	Réf.
Maraîchage et horticulture	1,8
Viticulture	n.s.
Fruits et autres cultures permanentes	n.s.
Bovins lait	1,4
Bovins élevage et viande	1,3
Bovins lait, élevage et viande combinés	1,5
Ovins, caprins et autres herbivores	1,6
Porcins, volailles	1,3
Polyculture, polyélevage	1,5
Présence d'une autre entité juridique dans le prolongement de l'exploitation	Rapport de cotes
Non	Réf.
Oui	0,8
Agriculture biologique	Rapport de cotes
Non	Réf.
Oui	0,9
Production sous SIQO	Rapport de cotes
Non	Réf.
Oui	0,8
Commercialisation en circuit court	Rapport de cotes
Non	Réf.
Oui	1,3
Recours à un prestataire pour la gestion courante	Rapport de cotes
Non	Réf.
Oui	0,4
Externalisation de travaux	Rapport de cotes
Non	Réf.
Oui	0,8

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles vivant en Occitanie, dont le revenu est positif ou nul en 2020
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020
Réf. : modalité de référence

patrimoine et seulement 14% de leurs revenus agricoles.

La moitié d'entre eux perçoivent au moins une pension de retraite

et trois quarts sont des ménages dont au moins un pourvoyeur de ressources n'est pas exploitant agricole.

Les exploitants sont plus aisés financièrement lorsqu'ils perçoivent une retraite

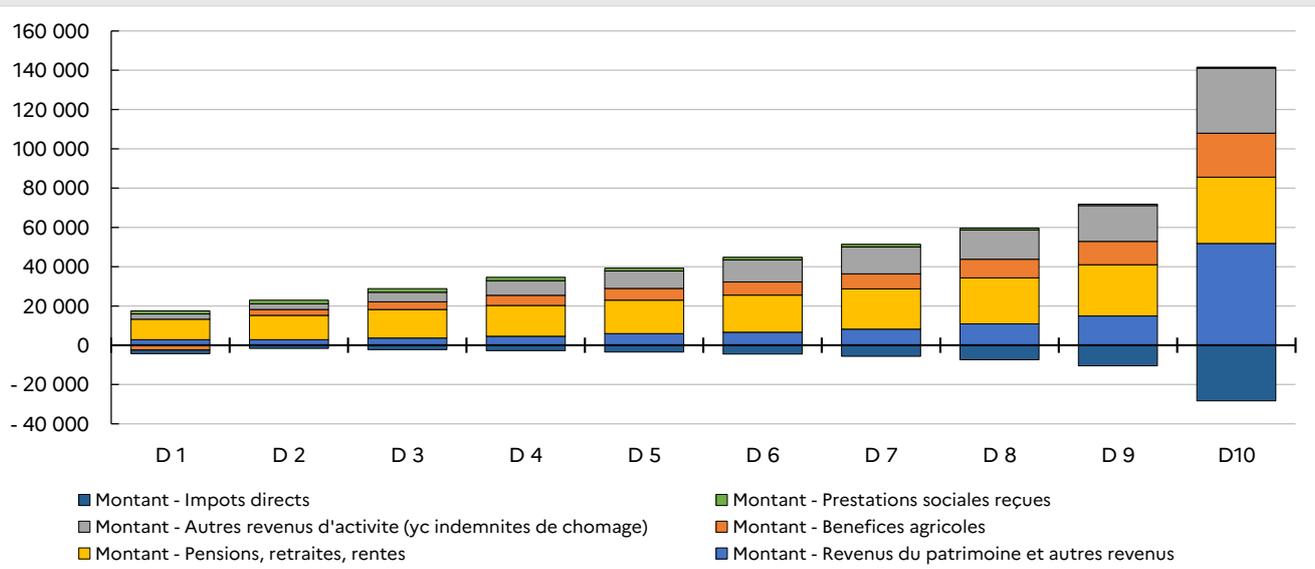
Parmi les ménages agricoles d'Occitanie gérant des exploitations professionnelles

d'Occitanie, 19 000 perçoivent des pensions de retraite. Leur niveau de vie moyen s'élève à 25 000 €, bien au-dessus des autres ménages agricoles (22 100 €) et ils sont moins souvent en situation de pauvreté monétaire, puisque 17% des personnes vivant au sein de ces ménages ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté contre 26 % dans les autres ménages agricoles.

Les pensions de retraites ne représentent qu'une part limitée du revenu disponible des ménages agricoles percevant des pensions, en particulier pour les plus aisés d'entre eux. Les ménages agricoles retraités ayant le niveau de vie le plus élevé tirent principalement leurs revenus de l'exploitation de leur patrimoine. À l'inverse, pour les ménages les plus précaires, la principale source de revenus est bien constituée des pensions, des retraites ou d'autres rentes.

Les bénéficiaires agricoles des ménages percevant une retraite sont limités

Répartition du revenu disponible des ménages agricoles percevant une pension de retraite



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles vivant en Occitanie, perçoivent une pension de retraite, dont le revenu est positif ou nul en 2020
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

Méthodologie

Afin d'étudier les caractéristiques des ménages agricoles, l'ensemble des exploitations agricoles dirigées par un même ménage ont été regroupées en une seule exploitation fictive qui cumule les moyens de production de ces exploitations.

Pour effectuer la régression sur les données mesurées des ménages agricoles, ont été exclus les ménages suivants :

- Ménages ne dirigeant que des exploitations non classées dans la classification Inosys, car considérées comme non professionnelles
- Ménages dont le niveau de vie est supérieur à 99,9% de l'ensemble des ménages, afin de préserver la significativité des coefficients de la régression linéaire

Les coefficients de la régression mesurent l'effet d'une variable sur le niveau de vie d'un ménage, toutes choses mesurées égales par ailleurs. Cette mesure n'est significative que si la p-value est inférieure à 0,05.

Dans le cas d'une variable catégorielle, le coefficient mesure l'effet des différentes modalités par rapport à une modalité de référence. Dans le cadre d'une variable continue, le coefficient mesure l'effet moyen de l'augmentation d'une unité de la variable. Par exemple, une personne à charge supplémentaire est associée en moyenne à une baisse du niveau de vie de 2356€ par an et par unité de consommation, toute chose mesurée égale par ailleurs.

Les rapports de cotes (figure 4) mesurent, pour chaque variable, le risque relatif d'être en situation de pauvreté monétaire par rapport à la modalité de référence. Si le coefficient est supérieur à 1, le risque est supérieur et s'il est inférieur à 1 le risque est inférieur. Ainsi, par rapport aux ménages agricoles avec plusieurs pourvoyeurs de ressources, le risque est supérieur pour les exploitants seuls et inférieur pour les ménages mixtes, toutes choses mesurées égales par ailleurs. Chaque personne à charge supplémentaire est associée à une augmentation du risque pour le ménage d'être en situation de pauvreté.

Pour en savoir plus

- Agreste études n° 5 - Septembre 2024 :
[Niveau de vie des ménages agricoles en Occitanie](#)
- Agreste, la statistique agricole :
[La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants](#)

Source et définitions

Source

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020. Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFIP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement inédit permet de mesurer le niveau de vie (**définitions**), ainsi que ses différentes composantes, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Par souci d'homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie des ménages agricoles, les résultats sont présentés pour les ménages dont le revenu disponible (définitions) est positif ou nul en 2020. Ces résultats seraient similaires en étudiant le champ des ménages dont le total des ressources déclarées à l'administration fiscale est positif ou nul.

Les observations effectuées à partir de ces données sont donc en partie liées au contexte agricole des années 2019-2020, notamment pour la composante revenus agricoles des ménages agricoles.

De plus elles ne peuvent être interprétées qu'avec prudence, les corrélations n'étant pas nécessairement des liens de causalité. 2 exemples :

- En ce qui concerne l'influence positive de la proximité des centres urbains sur le niveau de vie des ménages agricoles : elle pourrait s'expliquer par un contexte plus favorable à la commercialisation des produits agricoles, mais compte tenu de l'importance des revenus du patrimoine dans les revenus des ménages agricoles, elle pourrait également résulter de la plus grande valorisation du foncier agricole, dont une partie aurait pu contribuer à la constitution d'un patrimoine immobilier conséquent.
- Concernant les relations positives entre niveau de formation des exploitants et niveau de vie des ménages agricoles : un niveau de formation supérieur peut avoir un effet sur la gestion de l'exploitation et en conséquence sur les revenus agricoles et le niveau de vie des ménages ; inversement, l'importance des revenus du patrimoine, lequel peut être transmis par héritage, pourrait expliquer un niveau de formation supérieur, dont l'effet sur les revenus agricoles pourrait être par contre-coup moins important.

Définitions

Ménage agricole

Un ménage agricole est un ménage au sein duquel vit au moins un exploitant agricole ou un co-exploitant. Un ménage est dit exclusivement agricole si tous les pourvoyeurs de ressource sont exploitant agricole ou co-exploitant. L'étude ne prend pas en compte les ménages au sein desquels vivent un ou plusieurs salariés agricoles mais aucun exploitant ou co-exploitant.

Exploitation agricole professionnelle

Dans cette étude, on caractérise la professionnalisation d'une exploitation par la présence d'au moins un atelier significatif. Cette caractérisation correspond à la définition utilisée dans la [classification Inosys](#).

Unité de consommation

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence tient compte des économies d'échelle au sein du ménage. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Dans l'ensemble de cette publication, la dénomination « niveau de vie » correspond systématiquement à un niveau de vie par unité de consommation, que le montant soit rattaché à un ménage ou un individu le composant.

Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est égal à 60% du niveau de vie médian. Ainsi, en 2020, une personne ou un ménage est en situation de pauvreté monétaire si son niveau de vie est inférieur à 1 128 € par mois et par unité de consommation.

PBS

La production brute standard (PBS) est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Les PBS constituent ainsi un proxy du chiffre d'affaires des exploitations agricoles. Les productions brutes standard (PBS) sont calculées en multipliant les surfaces mises en culture et les effectifs d'animaux par des coefficients reflétant les valeurs moyennes des rendements et des prix calculés sur une période de 5 ans.

Dimension économique

À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique (Cdex). En 2020, la classification en dimension économique a été revue, afin de mieux refléter la répartition des exploitations selon leur PBS. Les exploitations sont désormais classées en quatre catégories de taille, contre trois auparavant. Ainsi, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Orientation technico-économique (OTEX)

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique-Otex). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est générée par cette production.